

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 8 novembre 2024 fixant la liste des établissements qui mettent en application, à compter du 1^{er} janvier 2025, les 1^o et 4^o de l'article 1^{er} du décret n° 2023-1217 du 19 décembre 2023 modifiant l'organisation financière des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'Etat

NOR : MENF2427920A

La ministre de l'éducation nationale et le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2023-1217 du 19 décembre 2023 modifiant l'organisation financière des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'Etat, auxquels le 1^o et le 4^o de l'article 1^{er} du décret du 19 décembre 2023 susvisé sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2025, est fixée en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 novembre 2024.

*La ministre de l'éducation nationale,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des affaires financières,
M. CAMIADE*

*Le ministre auprès du Premier ministre,
chargé du budget et des comptes publics,
Pour le ministre par délégation :
Le chef de service de la fonction financière
et comptable de l'Etat,
B. LLORCA*

ANNEXE

À L'ARRÊTÉ DU 8 NOVEMBRE 2024 FIXANT LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DONT LA RESPONSABILITÉ ET LA CHARGE INCOMBENT ENTIÈREMENT À L'ÉTAT AUXQUELS LE 1^o ET LE 4^o DE L'ARTICLE 1^{er} DU DÉCRET N° 2023-1217 DU 19 DÉCEMBRE 2023 SONT APPLICABLES À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2025

N° UAI	Etablissements d'enseignement
CRETEIL	
0772737G	Lycée général - Internat d'excellence de Sourdun -SOURDUN
MAYOTTE	
9760125G	Lycée polyvalent Gustave Eiffel de Kahani - Lycée des métiers - OUANGANI
9760166B	Collège des Ylangs Ylangs -KANI KELI
9760270P	Lycée polyvalent du Nord -ACOUA

N° UAI	Etablissements d'enseignement
9760316P	Lycée polyvalent Tani malandi -CHIRONGUI
9760008E	Collège De Labattoir-Bouéni M'Titi -DZAOUZDI
9760180S	Collège Mariama Salim -SADA
9760094Y	Collège Bakari Kusu de Dzoumogné - BANDRABOUA
PARIS	
0750701E	Lycée d'Etat Jean Zay - Internat de la réussite - PARIS
WALLIS-ET-FUTUNA	
9870003P	Collège de Fiua -SIGAVE
9870030U	Collège de Sisia-Ono -ALO